

1^{ER} MAI, LA VOIX DES ANTICAPITALISTES DOIT SE RETROUVER DANS UN CORTEGE UNITAIRE AVEC LA FI, L'UCL, LE NPA

Interdiction des licenciements !

Réquisition des entreprises qui licencient !

Augmentation des salaires, pensions et retraites

La pandémie du COVID démontre toutes les conséquences d'un système : le capitalisme et les défaillances des responsables politiques au pouvoir depuis des décennies.

Pourtant il n'y a aucune fatalité pour en être arrivé à ce stade. Tout résulte des choix politiques aggravés, depuis les masques manquants jusqu'à cette campagne de vaccination qui manque cruellement d'organisation.

C'est aussi la conséquence des politiques menées par des différents partis depuis 20 ans, les LREM, les LR et les PS !

Notre santé, nos vies, sont des choses trop sérieuses pour les laisser entre les mains des capitalistes et de ceux qui les servent.

Nous arrivons au chiffre dramatique de 100.000 morts du Covid19 en France.

Macron, Castex et leurs sbires devront rendre des comptes !

QUE DIRE DE LA SITUATION SOCIALE, CHÔMAGE ET MISÈRE !

Le patronat s'empresse de fermer des entreprises, de licencier massivement ou d'imposer des dégradations majeures des conditions de travail et des salaires.

Dans le Loiret la liste est déjà considérable et menace de s'allonger dans les prochains mois.

Ce n'est pas aux travailleur.e.s dont au premier rang desquels figurent les femmes et qui ont été envoyé.e.s au front en « première ligne » contre le coronavirus, de payer la facture de cette crise.

La pandémie est aussi le fruit de la dégradation de notre environnement due au productivisme du capitalisme financier.

Elle n'est qu'un avertissement !

Les catastrophes qui nous menacent avec le changement climatique seront d'une toute autre ampleur.

MACRON S'ATTAQUE AUX CHÔMEURS, AUX PRÉCAIRES, PAS AU CHÔMAGE

Dans le contexte de la crise sanitaire, il est inadmissible que des travailleur.e.s soient privé.e.s d'un emploi et plongé.e.s dans la précarité et la pauvreté.

Avec les nouvelles décisions sur les indemnisations chômage, Macron-Castex organisent la misère automatique pour des milliers de travailleur.e.s en petits boulots, intérimaires, intermittents, saisonniers.

INTERDICTION DES LICENCIEMENTS

Il faut interdire les licenciements, y compris pour les CDD, intérimaires et autres précaires.

En cas de réelles difficultés pour telle ou telle petite entreprise touchée par la crise, c'est le patronat, et en premier lieu les entreprises du CAC 40, qui doit payer pour financer le maintien des emplois ou le maintien de la rémunération intégrale et des droits des salarié.e.s, ainsi que les possibilités d'une réelle reconversion.

PARTAGE ET REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL, SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET, INDEXÉ SUR L'INFLATION !

Il faut en finir avec une situation où des millions de travailleur.e.s sont privé.e.s d'emploi pendant que d'autres s'épuisent avec de longues journées et de lourdes charges de travail.

Pour cela, il faut réduire le temps de travail, le partager entre toutes et tous, donner ainsi un emploi à l'ensemble des personnes qui en sont privé.e.s, sans perte de salaire.

Si le système capitaliste n'est pas capable d'assurer le droit au travail, c'est un système qui mérite d'être renversé !

La crise sanitaire a par ailleurs révélé à quel point les fonctions les plus utiles sont parmi les moins bien rémunérées et très souvent exercées par des femmes. Il est temps de le corriger par une augmentation générale des salaires, pensions et retraites de 300 euros et un salaire, pension et retraite minimum de 1.800 euros net pour toutes et tous, indexé sur l'inflation.

C'est pourquoi pour ce 1^{er} mai 2021, il faut que la voix des anticapitalistes se fasse entendre, autour des revendications anticapitalistes.

PAS DE C.R.A. ! NI ICI, NI AILLEURS !

Macron et son gouvernement clament qu'il faut faire des économies, qu'il n'y a pas d'argent pour la santé, les EHPAD, pour l'éducation, etc.

Par contre l'État annonce la création de trois centres de rétention administrative, à Lyon, Bordeaux et à Orléans programmé en 2023.

UNE PRISON QUI NE DIT PAS SON NOM !

Un Centre de Rétention Administrative (CRA) est une prison qui ne dit pas son nom.

C'est le Préfet qui décide d'y enfermer les personnes étrangères, hommes, femmes et enfants en attente de leur expulsion, seulement parce qu'ils n'ont pas de papiers.

On enferme aussi les enfants, du nourrisson au jeune de 17 ans, au motif qu'on ne sépare pas une famille...

Ce sont des condamnations sans jugement : le séjour irrégulier sur le territoire français n'est plus un délit (décision de la Cour Européenne de Justice, 2011).

La procédure contrevient à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui prévoit qu'aucun enfermement ne peut avoir lieu sans jugement préalable.

NOS DROITS ET LIBERTES SONT AUSSI REMIS EN CAUSE !

Certains justifient la création de CRA, car cela ne concerne pas les français. Ils se trompent gravement !

Toutes les politiques répressives prises contre les étrangers sont une atteinte aux libertés y compris de toutes et tous !

Les premiers touchés par la précarité, ce sont les travailleurs étrangers. Aujourd'hui nous sommes tous des précaires potentiels !

Les premiers à qui on a restreint la circulation : les étrangers. Aujourd'hui nous sommes tous empêchés de nous réunir, de manifester, de faire la fête ! S'opposer à la politique répressive à l'égard des étrangers, c'est défendre les droits et les libertés des citoyen.nes !

N'oublions pas qu'après le projet de loi sur la sécurité globale, un second texte « confortant le respect des principes de la République » menace particulièrement les corps intermédiaires dans leur droit d'expression et d'opinion et donc les droits et libertés de beaucoup d'entre nous !

Non au Centre de Rétention Administrative, ici comme ailleurs !

L'accueil des étrangers doit se faire de manière digne et en respect des droits fondamentaux.

Liberté de circulation et d'installation ! Français, Immigrés solidarité et égalité des droits !



**Manifestation du 1^{er} mai 2021 à Orléans
10h30 - place de la Loire**